

REQUISITOIRE DU VICOMTE BRYCE EN FAVEUR DES ARMÉNIENS

Le grand écrivain anglais vient de publier un livre bleu de 700 pages où il accuse l'Allemagne et la Turquie d'avoir perpétré tant de crimes dans cette contrée.

Paris, 20 mai (par courrier). —

Le vicomte Bryce vient de publier un Livre bleu de 700 pages, qui contient uniquement des documents diplomatiques et des témoignages relatifs aux traitements subis par les Arméniens de l'empire ottoman en 1915 et 1916.

Ce livre, dans sa nudité documentaire, constitue le plus formidable et le plus émouvant réquisitoire qui ait jamais vu le jour, directement contre le gouvernement Jeune-Turc, indirectement contre l'Allemagne gouvernementale, complice, parfaitement informée de cet égorgement d'un peuple.

En parcourant ce réquisitoire de crimes on se demande quelle compensation pourra jamais être donnée à cette nation par l'Europe, qui n'a pas su, il faut bien le dire, remplir avec vigilance son rôle de tutrice de ces chrétiens d'Asie Mineure qui tendirent, à tant de reprises, leurs bras vers elle.

Dans l'intérêt même de la paix générale, que l'on sentait si précaire, les gouvernements les mieux disposés pour l'Arménie n'osaient, il est vrai, parler de cette brûlante question. Le Journal de Genève, qui fut toujours le défenseur passionné de la nation arménienne rappelle que seule, une convention assez vague et peu connue avait été signée, cependant, à Constantinople, le 8 février 1914. Des inspecteurs européens y furent désignés pour surveiller l'administration turque en Arménie. Ces deux inspecteurs, un Hollandais M. Westenenk et un Norvégien, le colonel Hoff étaient à peine arrivés en Asie-Mineure que l'Austro-Allemagne déchainait la guerre.

Profitant de ces circonstances, le gouvernement turc procédait à partir de 1915, à une déportation et à une destruction systématique du peuple arménien, sous le regard indulgent et

protecteur de son grand ami de Berlin.

Mais la guerre cette fois, aura modifié entièrement les données du problème arménien. Ni l'Europe alliée, ni l'Amérique dont les représentants ont joué un rôle si noble durant les effroyables massacres ne toléreront plus que l'Arménie soit replacée sous le contrôle du gouvernement turc. Cette question-là, cette fois, est liquidée.

Mais quelle autre solution interviendra ? Il faut tenir compte d'abord des données géographiques du problème. L'Arménie est immense. Elle va des frontières russo et persane actuelles et du voisinage de la Mer Noire jusqu'à la Méditerranée et aux confins de la Syrie. En attendant que le règlement définitif de la question d'Orient intervienne et que l'Arménie libre soit créée, un régime de protection apparaît pour elle momentanément, comme la plus sûre garantie.

On peut prévoir que les provinces arméniennes seront soumises à l'influence des puissances dont géographiquement et économiquement le rôle est tout indiqué.

Forcément la Russie exercera toujours dans le nord une action prépondérante. Les Arméniens eux-mêmes chercheront d'ailleurs à se rapprocher de leurs frères de Transcaucasie pour reconstituer un peu de leur unité nationale. Le régime tsariste leur inspirait une méfiance justifiée. Là encore sa chute a eu d'heureux effets, et permet d'entrevoir des solutions plus aisées.

Pour les Arméniens des provinces méridionales, et, notamment des districts côtiers, une autre protection aura vraisemblablement à intervenir plus particulièrement. La France peut être appelée à exercer là, dans le voisinage des régions où elle a joué et joue encore un si grand rôle une action protectrice et libérale.